

**Avis adopté**

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,  
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

**CFDT**

Les constats posés par la convention citoyenne sur les temps de l'enfant ainsi que ceux exprimés dans cet avis sont clairs : notre société répond insuffisamment aux besoins fondamentaux des enfants et à leurs droits, pourtant garantis par nos engagements constitutionnels et internationaux.

Les temps scolaire, familial, périscolaire et de loisirs demeurent trop souvent pensés en silo et en fonction des contraintes des adultes, et non en fonction du développement, de la santé physique et mentale, et du bien-être des enfants. Cet avis ouvre une voie ambitieuse en apportant des réponses concrètes.

La CFDT salue la qualité des débats au sein de la commission qui se sont menés dans le respect de chacun et chacune et de toutes les opinions exprimées.

La CFDT partage pleinement l'exigence d'une approche globale, articulant rythmes de l'enfant, lutte contre les inégalités sociales et territoriales, soutien à la parentalité, accès à la culture, au sport, à la nature et une meilleure coordination entre tous les acteurs éducatifs.

La CFDT encourage la création d'une « clause impact enfance » : chaque politique publique doit être évaluée à l'aune des besoins réels des enfants, notamment les plus vulnérables. Elle salue la prise en compte de la santé mentale des jeunes.

La participation inédite de jeunes dans la convention citoyenne rappelle que leur parole, bien souvent oubliée, est primordiale pour les décisions qui les concernent.

Les propositions de la convention citoyenne et les préconisations de cet avis qui se complètent ne doivent pas rester lettre morte. Au regard des engagements du Président de la République de faire de l'éducation une priorité nationale et de la saisine du Premier ministre, elles engagent tout gouvernement à s'en saisir pleinement et à y apporter des réponses concrètes. Pour sortir des incantations et aux côtés des agents publics et des salariés, la CFDT rappelle fermement l'urgence de reconnaître et de renforcer les métiers éducatifs : aucune réorganisation durable des temps de l'enfant ne sera possible sans un investissement massif.

**La CFDT vote cet avis.**